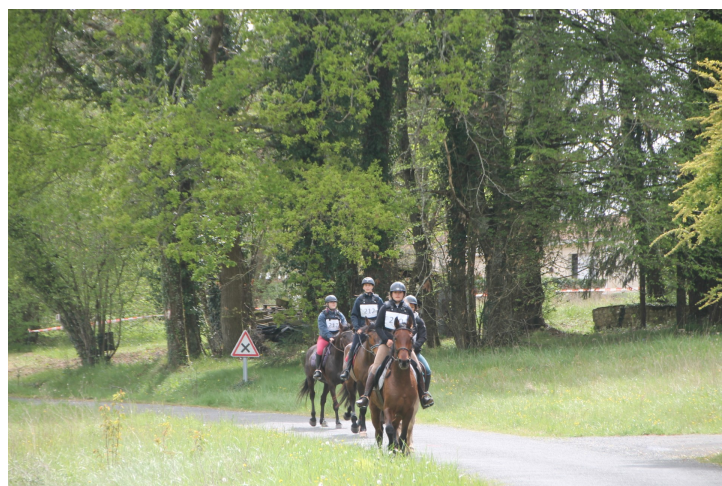




Le P'tit Touvéracois

Bulletin Municipal n°43
Juillet 2023



Sommaire

Commémoration du 8 mai 2023

Le mot du maire

Délibérations

Budget

Le repas des aînés

Informations diverses

Ateliers ASEPT et UNA passé & à venir

Associations d'ici et d'alentours

A l'école de Touvérac

Mots croisés

Recettes de saison

LECTURE A TOUVERAC PAR JACKY HUGUES DU

MESSAGE de Monsieur Sébastien LECORNU, ministre des Armées et de Madame Patricia MIRALLES, secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et à la Mémoire à l'occasion du 8 mai 2023

8 mai 1945, il y a 78 ans : l'Allemagne nazie capitule devant les Alliés réunis à Berlin. C'est la Victoire.

Ce jour-là, les forces de la liberté triomphent non seulement contre une armée, mais aussi contre une idéologie qui écrasait l'Europe et la liberté de ses peuples. Après six années de guerre, l'écho de l'Armistice se répand partout sur le continent, apportant aux peuples la joie de la Libération, et la fierté d'avoir vaincu.

Après six années de terreur, la lumière se lève enfin sur tout un pays, révélant à la fois l'opprobre de ceux qui ont collaboré, et le courage de ceux qui ont résisté pour permettre la Victoire.

Il y a 80 ans, l'année 1943 fut une année terrible. La répression s'accroît, l'extermination des Juifs d'Europe et des opposants au régime nazi bat son plein. Pourtant, le cours de la guerre change. A l'Est, les armées nazies ont perdu la bataille de Stalingrad. Au sud, les Alliés ont débarqué en Afrique du Nord. Ils le feront bientôt en Italie. La Corse est libérée en septembre. Nos outre-mer se distinguent dans les trois océans et notamment dans les Antilles et en Guyane par la Dissidence opposée à Vichy. La deuxième division blindée du général Leclerc est créée, elle débarquera quelque mois plus tard en Normandie, avant de libérer Paris, puis Strasbourg. Il n'y a plus une parcelle de notre territoire où l'on ne compte de résistants à l'occupant.

Chacun peut ressentir que le destin des armes a basculé. Même si la lutte sera encore longue : « *L'épreuve présente n'est pas terminée, mais voici qu'au loin se dessine la fin du pire drame de notre histoire* », indique le général de Gaulle aux Français libres et aux Français occupés dans son message du 14 juillet 1943.

La Résistance s'unit partout en France, et, sûre de l'issue finale du combat, s'engage dans l'élaboration de ce qui réunira les Français après la guerre. Les ombres qui pèsent sur le destin de la Nation s'éclaircissent assez pour qu'un dessein pour la France d'après-guerre puisse commencer à être tracé.

Avec la fin du conflit apparaissent de nouveaux défis pour reconstruire l'Europe, pour renouer avec la démocratie et pour soutenir nos soldats qui poursuivent le combat dans une guerre qui n'est pas encore achevée en Asie. Il faudra enfin tirer les conséquences des échecs militaires de 1940 pour renforcer les armées de la France face aux menaces qui la visent. Hier comme aujourd'hui, c'est un combat que nous ne devons pas perdre de vue.

Avec la Victoire, vient aussi le retour des prisonniers, des déportés et la longue attente de ceux qui ne reviendront pas, ayant sacrifié leur vie pour notre liberté. Enfin, il y a tous ceux que plus personne n'attend, car ils ont été déportés par familles entières dans des convois vers l'Est, qu'un holocauste achevait.

Écoutons les survivants et les vétérans qui nous transmettent la mémoire de leurs compagnons, pour que leur témoignage ne disparaisse pas avec eux et qu'il inspire ceux qui s'imaginent leur liberté pour définitivement acquise.

Souvenons-nous enfin du sang versé : il fut le prix de notre liberté. Mourir pour que d'autres puissent vivre libres : c'était le prix exorbitant dont plus de 10 millions de soldats alliés se sont acquittés. Un prix qui, hier comme aujourd'hui, augmente à chaque renoncement, à chaque fois que nous oublions notre passé.

Au bout, le 8 mai 1945 offrit la plus grande gloire du monde aux femmes et aux hommes qui n'avaient pas cédé. La Victoire leur offrit la liberté.

Vive la République. Vive la France.

LE MOT DU MAIRE

Chères Touvéraoises, Chers Touvéraois,

Voici maintenant un peu plus de trois années que vous avez accordé votre confiance à ce nouveau Conseil Municipal pour prendre en mains les destinées de notre commune.

Nous sommes à votre écoute. Toutes les remarques et critiques sont recevables à condition de ne pas être dénuées de sens. Nous mettons en œuvre toute notre énergie pour apporter une solution la plus rapide possible à vos problèmes, ce qui n'est pas toujours évident.

Nous acceptons aussi les compliments et les remerciements. Ils seront toujours les bienvenus.

Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter d'excellentes vacances d'été.

Jacky HUGUES

Maire de Touvérac

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 JANVIER 2023, ONT ETE DELIBEREES LES AFFAIRES SUIVANTES :

Réponse a la proposition de vente d'un terrain par Monsieur et Madame VIE

Motion portant sur la taxe spéciale complémentaire destinée à financer l'infrastructure ferroviaire dénommée Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest

SEANCE DU 9 MARS 2023, ONT ETE DELIBEREES LES AFFAIRES SUIVANTES :

Vote / Approbation du compte de gestion 2022 de la commune

Vote / Approbation du compte administratif 2022 de la commune

Vote de l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 pour la commune

Vote / Approbation du compte de gestion 2022 du lotissement de Chez Brillouet

Vote / Approbation du compte administratif 2022 du lotissement de Chez Brillouet

Vote de l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 pour le lotissement de Chez Brillouet

Mise en place du dispositif « Participation Citoyenne – Vigilance Incendies – Feux de forêts »

Demande d'une subvention de la SHR Les Valois

SEANCE DU 13 AVRIL 2023, ONT ETE DELIBEREES LES AFFAIRES SUIVANTES :

Vote des taux d'imposition

Vote du budget primitif 2023 de la commune

Vote du budget primitif 2023 du lotissement de Chez Brillouet

Personnel communal : mise à jour du RIFSEEP

Position sur la demande de financement par l'Etat pour la ligne LGV Bordeaux Toulouse via une nouvelle taxe.

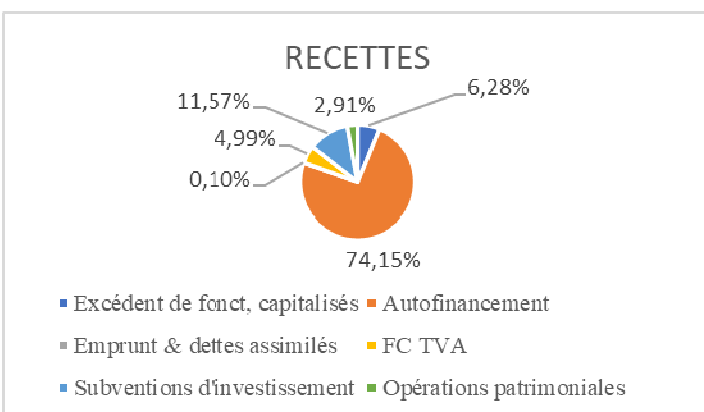
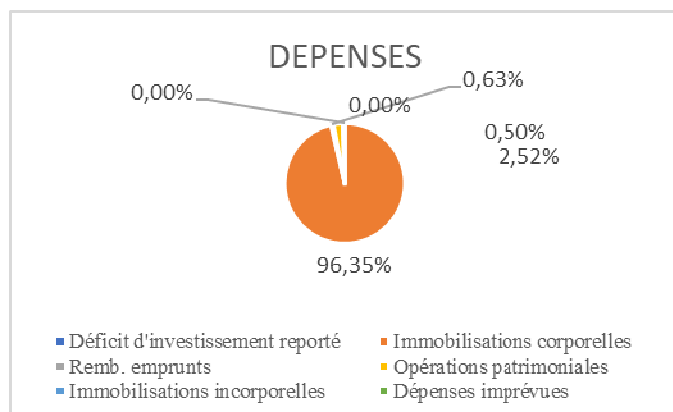
SEANCE DU 25 MAI 2023, ONT ETE DELIBEREES LES AFFAIRES SUIVANTES :

Autorisation de signature pour Monsieur le Maire d'une convention de servitudes avec ENEDIS pour passage sur des parcelles communales de canalisations souterraines

Vote des subventions aux associations

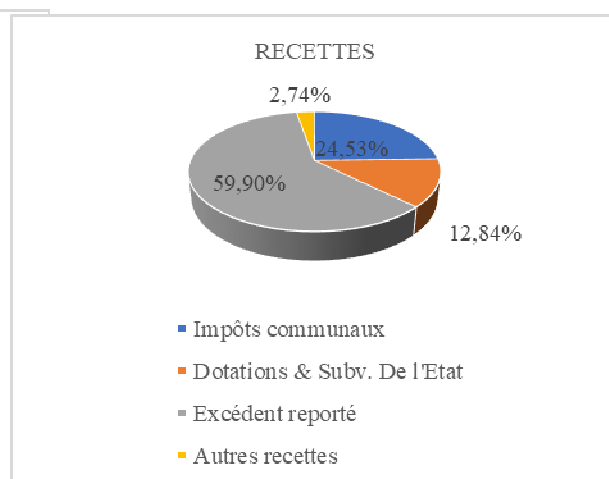
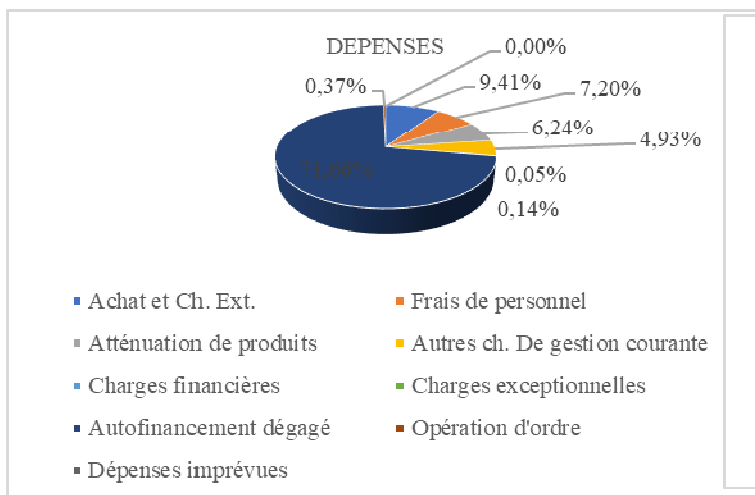
BUDGET D'INVESTISSEMENT 2023

DEPENSES	€	%	RECETTES	€	%
Déficit d'investissement reporté	0	0,00%	Excédent de fonct, capitalisés	63 239	6,28%
Immobilisations corporelles	970 038	96,35%	Autofinancement	746 596	74,15%
Remb. emprunts	6 391	0,63%	Emprunt & dettes assimilés	1 000	0,10%
Opérations patrimoniales	25 402	2,52%	FC TVA	50 239	4,99%
Immobilisations incorporelles	5 000	0,50%	Subventions d'investissement	116 489	11,57%
Dépenses imprévues	0	0,00%	Opérations patrimoniales	29 268	2,91%
	1 006 831	100,00%		1 006 831	100,00%



BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2023

DEPENSES	€	%	RECETTES	€	%
Achat et Ch. Ext.	98 000	9,41%	Impôts communaux	255 587	24,53%
Frais de personnel	75 000	7,20%	Dotations & Subv. De l'Etat	133 726	12,84%
Atténuation de produits	65 000	6,24%	Excédent reporté	624 017	59,90%
Autres ch. De gestion courante	51 400	4,93%	Autres recettes	28 510	2,74%
Charges financières	478	0,05%			
Charges exceptionnelles	1 500	0,14%			
Autofinancement dégagé	746 596	71,66%			
Opération d'ordre	3 866	0,37%			
Dépenses imprévues	0	0,00%			
	1 041 840	100,00%		1 041 840	100,00%



PHOTOS REPAS DES AINES

26 MARS 2023



INFORMATIONS DIVERSES

HORAIRE DE LA MAIRIE



Lundi, Jeudi, Vendredi de 9 h à 12 h 30
Mardi de 14 h à 18 h



05 45 78 41 10
Site Internet

e-mail : mairie-touverac@wanadoo.fr
touverac.fr

PERMANENCES DES ADJOINTS



Monsieur le Maire
Lundi, Jeudi, vendredi de 11 h à 12 h
et sur rendez-vous

Jocelyne DUMONTET

Sur rendez-vous

Site Internet de la commune

« touverac.fr »

calitom
service public des déchets

Déchetterie : 1 impasse du Vivier 16360 TOUVERAC ☎ 05 45 79 19 24

Collecte des ordures ménagères	Collecte sélective
Vendredi matin (sortir les sacs le jeudi soir)	Mardi matin (sortir les sacs le lundi soir)
Fréquence de collecte : une fois par semaine	Fréquence de collecte : toutes les 2 semaines (semaines paires)

Fermée le mardi et le jeudi toute la journée



Dans le cadre de sa politique de prévention et de réduction des déchets départementale, le programme J'agis pour Réduire propose des subventions afin de faciliter l'acquisition de produits et de gestes durables pour les particuliers, structures, associations... charentaises.

• **Aide à l'acquisition de poules et poulaillers :**

> 20 € TTC pour l'achat de 2 poules
> 50% du montant de la facture TTC plafonnée à 100 € TTC pour l'achat d'un poulailler ou abri poulailler.

• **Aide à l'achat et/ou la location de changes lavables :**

> subvention à la location pour un mois de test dans la limite de 30€ TTC
> aide à l'achat pour les particuliers et pour les assistantes maternelles à hauteur de 50% du montant de la facture TTC et plafonné.

• **Aide à l'achat de textiles sanitaires lavables :**

- **lingettes réutilisables** pour le change des bébés ou le démaquillage ;
- **protections hygiéniques lavables** (serviettes hygiéniques et culottes menstruelles, coupes...) ;
> subvention à hauteur de 50% du

prix d'achat plafonné à 30 € TTC pour les lingettes et à 50 € TTC pour les protections.

• **Aides pour réduire les quantités de déchets végétaux :**

- **arrachage de haies** de thuyas, lauriers ou cyprès et prestation de broyage > à hauteur de 50% de la facture plafonné à 1 000 € TTC
- **achat d'essences à croissance lente** > à hauteur de 50% de la facture plafonnée à 150 € TTC
- **prestation de broyage ou achat individuel ou groupé de broyeurs de branches** > à hauteur de 50% de la facture plafonnée.

📌 **Retrouvez tous les détails et modalités d'obtention, les pièces nécessaires sur le site www.jagispourreduire.com (rubrique actus-outils / soutiens-financiers) et faites votre demande en ligne.**

Plus d'informations sur www.jagispourreduire.com - N° vert 0 800 500 429

RECENSEMENT MILITAIRE (ou recensement citoyen)

Jeune né Français

Si vous êtes né Français, vous devez faire votre recensement citoyen à compter de votre 16^e anniversaire et jusqu'à la fin du 3^e mois qui suit.

Exemple : si votre 16^e anniversaire est le 12 janvier 2023, vous devez faire votre recensement citoyen entre le 12 janvier 2023 et le 30 avril 2023.

À savoir : si vous n'avez pas fait votre recensement citoyen dans ce délai, vous pouvez régulariser votre situation jusqu'à l'âge de 25 ans. La démarche à faire reste la même.

Est-il obligatoire ?

Il est obligatoire de faire le recensement citoyen. Il permet d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Fournir un justificatif concernant le recensement ou la JDC est obligatoire pour s'inscrire, jusqu'à l'âge de 25 ans, aux examens (BEP, Bac, permis de conduire...) ou concours administratifs organisés par l'administration française :

- avant 18 ans, il faut présenter une *attestation de recensement* pour vous inscrire à un examen (BEP, Bac) ou un concours administratif
- à partir de 18 ans, il faut présenter un certificat de JDC pour s'inscrire à un examen (BEP, Bac...), à un concours administratif ou à l'examen du permis de conduire en France.

Le recensement permet à l'administration de vous inscrire automatiquement sur les listes électorales à 18 ans. Vous pourrez alors voter dès l'âge de 18 ans, sans faire d'autres démarches.

Démarche

La démarche se fait à la mairie de la commune de votre domicile (ou de celle où est situé l'organisme auprès duquel vous avez fait élection de domicile).

✓ Sur place

Vous devez faire la démarche de recensement vous-même. Si vous êtes mineur, l'un de vos parents peut faire cette démarche à votre place et en votre absence.

Vous devez aller à la mairie avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide

- Livret de famille à jour
- Justificatif de domicile

Comment obtenir l'attestation de recensement ?

Votre recensement fait, la mairie vous remet votre *attestation de recensement*.

Généralement, une brochure d'information sur le service national vous est également remise.

Attention : aucun duplicata : Double, copie d'un document ou d'un acte de votre *attestation de recensement* ne vous sera fourni.

Quand fournir l'attestation ?

L'attestation de recensement vous sert à prouver que vous avez fait votre recensement citoyen.

Pour vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat...) ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique française, vous devez présenter l'un des documents suivants :

- Attestation de recensement
- Ou, si vous avez perdu votre attestation ou si elle vous a été volée, *attestation de situation administrative* (à demander à votre centre de service national)
- Ou, si vous l'avez déjà, un document prouvant votre situation concernant la journée défense citoyenneté (JDC). Il peut s'agir de votre certificat individuel de participation à la JDC ou de votre attestation individuelle d'exemption à la JDC.

Obligations après le recensement

Après le recensement citoyen et aussi longtemps que vous n'avez pas 25 ans, vous devez informer votre centre du service national et de la jeunesse (CSNJ) de tout changement de votre situation :

- Changement de domicile. Toute absence du domicile habituel pour une durée de plus de 4 mois doit également être signalée.
- Changement de situation familiale
- Changement de situation professionnelle

Vous pouvez faire votre déclaration de changement de situation :

- Par mail (actif)
- Par courrier

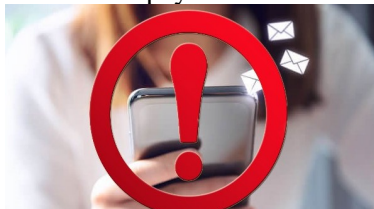
Par mail

Où s'adresser ?

- Centres du service national et de la jeunesse (CSNJ)

Attention aux SMS et sites frauduleux !

Depuis plusieurs semaines, des SMS et/ou des courriels frauduleux vous proposent de régulariser des amendes impayées sur des sites pirates.



Pour information, l'ANTAI n'envoie jamais de SMS. Ne cliquez pas sur le(s) lien(s) et ne communiquez pas d'informations sensibles comme vos données bancaires !

S'agissant des courriels, avant d'ouvrir le message, assurez-vous de l'authenticité de l'expéditeur du courriel. **Ceux de l'ANTAI doivent, en effet, provenir de l'adresse**

nepasrepondre_noreply@antai.fr

Enfin, si le lien de paiement reçu par SMS ou courriel ne vous redirige pas vers **l'UNIQUE site officiel de paiement des amendes** : **www.amendes.gouv.fr** alors l'expéditeur de ce message n'est pas l'ANTAI. C'est un site frauduleux ; quittez la fenêtre de navigation.

Vous pouvez également télécharger l'application amendes.gouv disponible sur [Google Play](#) et [Apple store](#).

Que faire en cas de réception de sms ou sites frauduleux ?

Ne communiquez jamais d'informations sensibles par messagerie ou téléphone : aucune

administration ne vous demandera vos données bancaires ou vos mots de passe par message électronique ou par téléphone.
 Vous pouvez également signaler le site internet frauduleux sur www.internet-signalement.gouv.fr



Fonctionnement du service

1. Besoin d'aide ? Simple envie de discuter ? Un **appui sur l'émetteur** connecte l'abonné à notre centre d'écoute 24h/24.
2. Notre opérateur l'écoute et lui répond, tout en **évaluant la situation**.
3. Il apporte l'**aide nécessaire** en faisant intervenir un aidant, les services de secours, ou prend simplement le temps d'échanger.

Les avantages et aides financières



Aucune caution, aucun
frs de maintenance



99% d'abonnés
satisfaits



50% de
crédit d'impôt



Prise en charge
par plusieurs organismes



A qui s'adresse la téléassistance ADMR ?

La téléassistance Filien ADMR s'adresse à **tous les publics** : personnes en perte d'autonomie, en situation de handicap, clients ADMR ou non, etc.

LA TELEASSISTANCE

Note d'info

version 10/06/2023



La téléassistance pour
être sécurisé
à domicile 24h/24

Le coût de la téléassistance à domicile

Service	Abonnement mensuel
Filien Connect * Transmetteur GSM / IP	28,90 €



La téléassistance mobile
pour une sécurité
24h/24 en extérieur

Le coût de la téléassistance mobile

Service	Abonnement mensuel
Filien Mobilité * Badge avec géolocalisation	33,90 €

* Frais de mise en service : 50,00 €.

Vous souhaitez en savoir plus ?



Contactez-nous !

Nos conseillers sont disponibles du
lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30



05 45 37 00 51



info@fede16.admr.org

TARIFS 2023

LIVRAISON DE REPAS à DOMICILE

FORMULES MIDI	menu 6 composants	10.80 €	Au quotidien, choisissez entre 4 entrées, 4 plats, 4 garnitures, 4 laitages, 4 desserts.
	menu 4 composants	10.15 €	
	menu régime 6 composants	10.80 €	Régimes possibles : <ul style="list-style-type: none"> • Pauvre en sel • Pauvre en sucre • Pauvre en sel et sucre • Menu mouliné Choix entre 2 menus : tous les jours
FORMULES SOIR	menu 3 composants	5.95 €	Menu unique : entrée/plat ou plat/dessert
	menu 4 composants	6.80 €	Choix de chaque composant
	menu régime 4 composants		
FORMULE TRAITEUR	menu 4 composants : <ul style="list-style-type: none"> • gamme «les petits plats d'amandine» 	14.30 €	Gamme traiteur avec une carte différente tous les jours

NB : possibilité de changement de texture (coupé fin ou hâché) sur nos formules MIDI et SOIR

Jardinage

Bricolage

Tarifs applicables au 1 ^{er} Janvier 2023	Abonnements annuels	
	Engagement de 2 à 7 heures par mois	Plus de 7h par mois
Jardinage	43 €/h	39 €/h
Bricolage		
Après réduction d'impôt	21,50 €/h	19,50 €/h



Interventions ponctuelles :
nous consulter pour un devis gratuit



L'association **REGAL ADMR** est heureuse de vous annoncer l'ouverture d'une nouvelle tournée sur le secteur de **BARBEZIEUX -BAIGNES** à compter du **LUNDI 5 JUIN 2023**

Notre service de portage de repas livre à domicile un repas complet et chaud, pour le midi et tous les jours de l'année (inclus jours fériés) permettant aussi d'assurer une veille quotidienne chez vos patients/usagers.

Tous nos menus sont établis par des diététiciens en respectant les régimes spécifiques (sans sucre/sans sel) Le tarif est de 11€ le repas. Cette prestation ouvre droit à un crédit d'impôt égal à 50% des dépenses engagées (sur la livraison uniquement)

Voici la liste des communes qui pourront être livrés par notre service

BARBEZIEUX ST HILAIRE – BARRET – GUIMPS – MONTMÉRAC – REIGNAC
 CONDEON – LE TARTRE – ORIOLES – TOUVERAC – BAINES STE RADEGONDE
 BORS DE BAINES – CHANTILLAC – BOISBRETEAU – GUIZENGEARD – CHILLAC



Préfète de la Charente

ARRÊTÉ n° 16-2022-04-01-00002 relatif à la protection des personnes, de la faune et de la flore, et des biens face aux risques des feux de plein air

- La préfète de la Charente Chevalier de l'ordre national du Mérite Chevalier de la légion d'honneur
- Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 125-1, L. 541-1 et suivants, et R. 541-8 ;
- Vu le code forestier, notamment les articles L. 131-1 et suivants ;
- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-1 et suivants, L. 2215-1 et suivants, et L. 2224-13 et suivants ; vu le code de la santé publique, notamment les articles L. 1311-1 et L. 1311-2 ;
- Vu le code de la sécurité intérieure, notamment l'article L. 112-1 ;
- Vu le règlement sanitaire départemental, notamment ses articles 84 et 163 ;
- Vu la circulaire n° DEVR1115467C du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts ;
- Vu la circulaire n° 13-0103 du 11 février 2014 relative au brûlage à l'air libre des déchets verts précisant la circulaire du 18 novembre 2011 ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2016102-10001 du 3 mai 2016 relatif à la prévention des incendies de plein air ;

Considérant que les feux de plein air peuvent être une source de troubles du voisinage générés par les odeurs ou la fumée ; qu'ils peuvent nuire à la santé par l'émission de particules fines et diverses substances polluantes ;

Considérant, le risque de développement et de propagation que les feux de plein air représentent pour la sécurité des personnes, de la faune et de flore, de l'environnement et des biens ;

Considérant que la gestion des espaces naturels et forestiers peut générer des déchets végétaux lorsqu'il est nécessaire de conduire des actions de débroussaillage, d'élagage, de création de pare-feu, d'abattage ou de coupes forestières ;

Considérant la pratique agricole de l'écobuage pour enrichir les sols via le brûlage de végétation sèche ;

Considérant que les feux préventifs constituent un dispositif de prévention et de lutte contre les feux importants, notamment dans des endroits stratégiques ou à débroussailler ;

Considérant, indépendamment des mesures et dispositifs existants, que l'usage du feu doit être réglementé à l'échelon local ;

Sur proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet :

ARRÊTE

1^{er} Objet

Le présent arrêté réglemente l'usage du feu sur le territoire du département de la Charente.

Article 2 : Périmètre d'application

Pour l'application du présent arrêté, toute combustion, avec ou sans flamme apparente, est considérée comme un feu de plein air.

Article 3 : Prescriptions générales

Tout feu est interdit à moins de 200 mètres :

- des zones boisées, forêts, etc. , • de tout lieu accueillant du public ou de rassemblements de personnes ;
- de tout bâtiment ou construction, privé ou public, quels que soient son affectation, son usage et son contenu ; • de lignes électriques ou téléphoniques ;
- de réseaux routiers ou ferroviaires. Le cas échéant, toutes les précautions sont prises pour éviter que les fumées n'engendrent une gêne ou un risque pour les voies de circulation et leurs usagers.

Le brûlage de végétaux n'ont lieu que dans des endroits déterminés et équipés de manière à éviter tout développement incontrôlable du feu :

- la zone est débroussaillée sur 8 mètres autour du foyer ;
- le brûlage ne débute qu'après le lever du soleil. Il est totalement éteint avant le coucher du soleil par projection d'eau puis de terre afin de le recouvrir en totalité ;
- le feu est toujours surveillé lorsqu'il est actif. Le surveillant dispose, en permanence, d'un moyen permettant d'alerter les services d'incendie et de secours.

Aucun feu n'est allumé si le vent est égal ou supérieur à degré 3 de l'échelle de Beaufort, soit un vent de 20 km/heure (annexe n°3).

Article 4 : Interdiction générale pendant les périodes à risque

Sauf autorisation particulière accordée par le maire (annexe n°2), aucun feu n'est autorisé :

- du 1^{er} janvier au 30 avril ; • du 15 juin au 30 septembre.

Article 5 : Interdiction de fumer dans les massifs forestiers

Durant les périodes à risque mentionnées à l'article 4 du présent arrêté, il est interdit de fumer dans les massifs forestiers.

Cette interdiction s'applique également aux usagers de toute voie traversant les massifs.

Article 6 : Déchets d'activités professionnelles et déchets ménagers

Tout brûlage, à des fins d'élimination, de déchets résultants d'activités professionnelles privées, d'activités des collectivités locales ou de particuliers est interdit.

Aucune dérogation ne peut être accordée.

7 Déchets verts

Les déchets dits « verts », éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies, d'arbustes, d'élagage, de débroussaillage et d'autres pratiques similaires constituent des déchets, quel qu'en soit le mode d'élimination ou de valorisation.

En application de l'article 6 du présent arrêté, leur élimination par brûlage à l'air libre est interdite.

Article 8 : Déchets verts parasités

Par dérogation de l'article 7 du présent arrêté, le brûlage de déchets verts parasités ou malades peut être autorisé, sur place, pour éviter la dispersion du parasite ou de la maladie.

Article 9 : Entretien des espaces naturels et exploitation forestière

L'élimination par brûlage des déchets végétaux résultant de la gestion des espaces naturels et forestiers, notamment des actions de débroussaillage, d'élagage, de création de pare-feu, d'abattage ou de coupes forestières, est autorisée.

L'autorisation est soumise à déclaration préalable en mairie par l'exploitant (annexe n°1).

Article 10 : Ecobuage

La pratique de l'écobuage est autorisée. Le cas échéant, les surfaces à écobuer sont fractionnées en parcelles de 5 hectares maximum délimitées par un périmètre de sécurité de 10 mètres de large.

L'écobuage, hors des périodes d'interdiction, est soumis à déclaration préalable en mairie par l'exploitant (annexe n° 1).

Article 11 : Dispositions particulières relatives au brûlage de végétaux aux fins de protection des vignes contre le gel

Lorsque les conditions climatiques nécessitent de protéger les vignes contre le gel, le brûlage de végétaux à cette fin, par les viticulteurs, est autorisé.

Le cas échéant, et sans préjudice de la protection des personnes et des biens, les dispositions de l'article 3 du présent arrêté ne s'appliquent pas.

Article 12 : Dispositions particulières relatives aux feux dirigés

Les feux préventifs sont autorisés par le maire (annexe n° 2). Ils sont conduits par les forestiers et/ou les sapeurs-pompiers.

Article 13 : Dispositions particulières relatives aux feux festifs et lanternes célestes

Les feux de tradition populaire, tels que les feux de la Saint-Jean ou les feux de joie, sont soumis à autorisation préalable et ponctuelle de la mairie (annexe n° 2), sans préjudice de la protection des personnes et des biens.

L'usage de lanternes célestes est interdit. Aucune dérogation ne peut être accordée.

Article 14 : Pouvoir de police du maire

En application des dispositions de l'article L. 2212-2 du code général des collectivités locales, le maire peut s'opposer à la réalisation d'un feu de plein air sur le territoire de sa commune si les circonstances locales l'exigent.

Article 15 : Sanctions

Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté sont passibles des peines prévues par les lois et règlements en vigueur.

Article 16 : Abrogation

L'arrêté préfectoral n° 2016102-10001 du 3 mai 2016 relatif à la prévention des incendies de plein air est abrogé.

17 Voies et délais de recours

Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant la préfète de la Charente ;
- d'un recours hiérarchique devant le ministre de la Transition écologique ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers — 15, rue Blossac - CS 80541 — 86020 Poitiers par voie postale ou par voie dématérialisée via « télérecours citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Article 18 : Article exécutoire

Le présent arrêté et ses annexes, pris à titre permanent, sont applicables dès leur publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Charente.

La secrétaire générale de la préfecture, la directrice de cabinet, le sous-préfet de Cognac, la sous-préfète de Confolens, le directeur départemental des territoires, le commandant du groupement de gendarmerie départementale, le directeur départemental de la sécurité publique, le directeur départemental des services d'incendie et de secours, le délégué régional de l'office national des forêts et les maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Angoulême, le

— I AVR. 2022

La préfète

Magali DEBATTE

Allocation de rentrée scolaire (ARS) : les versements démarrent le 1er août

Publié le 11 juillet 2023 - Direction de l'information légale et administrative (Première ministre)

L'allocation de rentrée scolaire (ARS) sera versée à partir du 1^{er} août 2023. Cette aide permet aux familles de faire face aux dépenses liées à la rentrée scolaire.

Fournitures scolaires, matériel, vêtements... les frais liés à la rentrée scolaire sont chaque année conséquents pour les familles. L'allocation de rentrée scolaire ou ARS, conditionnée aux ressources du foyer, s'adresse aux parents ayant des enfants de **6 à 18 ans** qui sont scolarisés dans un établissement public ou privé, en apprentissage ou pris en charge dans un établissement d'accueil spécialisé. Son montant a été revalorisé au 1^{er} avril 2023.

L'allocation de rentrée scolaire concerne 3 millions de familles.

Rappel : les parents souhaitant instruire eux-mêmes leur enfant à domicile ne peuvent pas recevoir l'ARS, sauf si l'enfant est inscrit à des cours par correspondance (le Cned par exemple).

Dates de versement pour la rentrée 2023

L'ARS est versée traditionnellement dans le courant du mois d'août, un peu avant la rentrée scolaire. Le gouvernement vient d'annoncer que pour la rentrée 2023, les versements auront lieu :

- le **1^{er} août** dans les départements de Mayotte et de la Réunion ;
- le **16 août** en métropole et dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique.

Conditions de ressources pour la rentrée 2023

Pour bénéficier de l'allocation de rentrée scolaire, ce sont les ressources à **N-2** qui sont prises en compte, soit les ressources 2021 du foyer en ce qui concerne l'ARS de la rentrée 2023.

L'allocation est versée directement par les caisses d'allocations familiales (Caf) ou par la Mutualité sociale agricole (MSA) si vous dépendez du régime agricole.

Les plafonds à ne pas dépasser sont les suivants :

- 25 775 € pour 1 enfant à charge ;
- 31 723 € pour 2 enfants à charge ;
- 37 671 € pour 3 enfants à charge ;
- 43 619 € pour 4 enfants à charge ;
- puis 5 948 € par enfant supplémentaire.

Il est possible de bénéficier de l'allocation plusieurs années consécutives, la situation familiale sera réévaluée chaque année.

À savoir : si les ressources du foyer dépassent très peu ces plafonds, vous pouvez peut-être prétendre à une allocation de rentrée scolaire différentielle, également calculée par rapport à vos revenus. Vérifiez auprès de votre Caf ou MSA. Notez que c'est le revenu net imposable qui sert de référence, il figure en page 2 de l'avis d'imposition.

Barème des montants pour 2023

Le montant qui vous est versé dépend de l'âge de l'enfant.

Montant de l'ARS pour la rentrée 2023 selon l'âge de l'enfant

Âge de l'enfant	Montant
6 à 10 ans	398,09 €
11 à 14 ans	420,05 €
15 à 18 ans	434,61 €

Quelles démarches effectuer pour obtenir l'ARS ?

Si vous êtes allocataire Caf et que votre enfant est âgé de 6 à 15 ans lors de la rentrée scolaire, l'ARS vous est versée automatiquement sans aucune démarche à accomplir.

Si votre enfant a moins de 6 ans et rentre au CP, vous devez transmettre à la Caf un certificat de scolarité.

S'il a entre 16 et 18 ans, vous devez déclarer qu'il est toujours scolarisé ou en apprentissage depuis votre espace « *Mon compte* » du site de la Caf ou via l'application « *Mon Compte* ».

Si vous n'êtes pas encore allocataire : créez un espace personnel sur le site de la Caf puis remplissez le formulaire « *Les enfants* » disponible dans la rubrique « *Aides et démarches* » > *Mes démarches* ».

Vacances scolaires 2023-2024



Zone A

Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.

Zone B

Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg.

Zone C

Paris, Créteil, Versailles, Montpellier, Toulouse.

Corse

	Zone A	Zone B	Zone C	Corse
Rentrée des élèves	Lundi 4 septembre 2023			NC*
Vacances de la Toussaint	Du samedi 21 octobre au lundi 6 novembre 2023			NC
Vacances de Noël	Du samedi 23 décembre 2023 au lundi 8 janvier 2024			NC
Vacances d'hiver	Du samedi 17 février au lundi 4 mars 2024	Du samedi 24 février au lundi 11 mars 2024	Du samedi 10 février au lundi 26 février 2024	NC
Vacances de printemps	Du samedi 13 avril au lundi 29 avril 2024	Du samedi 20 avril au lundi 6 mai 2024	Du samedi 6 avril au lundi 22 avril 2024	NC
Vacances d'été	Samedi 6 juillet 2024			NC

Les vacances débutent les jours indiqués, après les cours. Pour les élèves qui n'ont pas cours le samedi, les vacances débutent le vendredi après les cours. Les cours reprennent le matin des jours indiqués.

Les élèves n'auront pas classe le vendredi 10 mai 2024 et le samedi 11 mai 2024.



CONSULTATION SOMMEIL

A compter du **lundi 15 mai 2023**,
le **Dr NAJEME, Chef de service des Urgences**
des Hôpitaux du Sud Charente, proposera 2 à 3
fois par semaine des **consultations externes**
dédiées au sommeil et à ses pathologies.

Ces consultations destinées aux adultes
permettront aux patients, à la suite d'une
première évaluation, de bénéficier si besoin
d'une **étude fine de leur sommeil par la**
mise en place d'un appareillage
d'enregistrement, à domicile.

S'en suivra une **analyse diagnostique** qui
aboutira à des **préconisations, un**
traitement puis à un **suivi** si nécessaire.

BON À SAVOIR : les troubles chroniques du
sommeil **augmentent le risque de maladies**
cardio-vasculaires dont les **AVC**, mais
également le risque de **troubles cognitifs**,
de **surpoids** et de **diabète**.

Vous souhaitez prendre rendez-vous ?

Secrétariat des consultations externes :
05 45 78 78 04



DISPOSITIF « PREVENTION SANTE CHARENTE »

Nouveau en Charente pour maintenir sa forme !

Si vous avez 60 ans ou plus, ce nouveau dispositif vous permet de faire le point sur votre santé gratuitement, sans engagement et sans vous déplacer.

Il vous suffit de répondre au questionnaire ICOPE :

=> soit en le téléchargeant sur votre téléphone ou votre tablette, via le code QR suivant :



En fonction des réponses apportées, le Dispositif d'Appui à la Coordination de Charente DAC-PTA16 vous contactera afin que vous puissiez bénéficier d'une rencontre avec un professionnel de santé à votre domicile. Suite au bilan réalisé, vous obtiendrez des conseils pour maintenir votre capital santé.

=> soit en le remplissant ci-dessous, et si vous avez coché au moins une case, nous vous invitons à contacter le DAC-PTA16 au 0809 109 109 (appel gratuit).

- Se connaître pour rester en forme -
FAITES LE POINT !

En téléchargeant gratuitement l'application Icope Monitor sur votre téléphone ou tablette

Ou en répondant à cette question : Des signes vous alertent ?

- Perte de poids involontaire
- Fatigue plus importante
- Ralentissement de la vitesse de marche
- Perte de force musculaire
- Baisse auditive et/ou visuelle
- Oubli, baisse de la mémoire
- Baisse de motivation

Plus en détail sur

Si vous avez coché au moins une case, appelez le DAC-PTA16.

Possibilité de bénéficier d'une consultation infirmière gratuite à votre domicile
Plan de prévention PERSONNALISÉ – Coaching assuré

Renseignements complémentaires
auprès du Dispositif d'Appui à la Coordination de Charente DAC-PTA16
par mail contact@dac-16.fr ou au 0809 109 109 – appel gratuit

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 ars
 GÉRANTOPÔLE
NOUVELLE-ACHENAISE
 DISPOSITIF D'APPUI À LA COORDINATION DE CHARENTE

Mona Lisa

ENGAGÉS CONTRE L'ISOLEMENT DES ÂGÉS

#TousMONALISA

QU'EST-CE QUE MONALISA ?

C'est la mobilisation nationale contre l'isolement des âgés. Des citoyens, des associations et des institutions se mobilisent ensemble et dans un seul mouvement pour lutter contre l'isolement social des personnes âgées. MONALISA est une démarche collaborative d'intérêt général.



1,5 MILLION
DE PERSONNES
ÂGÉES
SONT EN SITUATION
D'ISOLEMENT RELATIONNEL.

Vous avez 60 ou plus, vous habitez le territoire et vous avez envie de parler, échanger, voir du monde ... nous pouvons vous orienter vers des solutions adaptées à vos besoins (visites de convivialité par des bénévoles à domicile, activités collectives...).

Vous souhaitez donner un peu de votre temps et agir dans la lutte contre l'isolement en rendant visite à des personnes âgées à domicile, rejoignez-nous.



Nous contacter

05.45.37.33.33

Représentation globale et positive de la santé

Francisme
Proximité
Ressources
Regards croisés
Savoir être
Partage
Concertation
Estime de soi
Implication
Bienveillance
Savoir faire
Accompagnement
Socialisation
Communication
Sais de soi
Valorisation
Confiance
Projet personnalisé

Asalée
ACTEUR DE SANTÉ LIBRE EN ÉQUIPE

Association ASALÉE
70 rue du Commerce
79170 Brioux-sur-Boutonne

Adresse email de contact :

"contact" suivi du numéro de département "asalée.fr"

Exemples :
pour l'Anjou -> contact@anjou.asalée.fr
pour l'Ille et Vilaine -> contact@illevilaine.asalée.fr

Site Internet :

<http://www.asalee.org>

Asalée
ACTEUR DE SANTÉ LIBRE EN ÉQUIPE

Coopération
entre
Médecins Généralistes
et
Infirmières Déléguées
à la Santé Publique
en équipe de soins
primaires
au service du patient

ASALÉE : Qu'est-ce que c'est ?

L'association Acteur de Santé Libère en Équipe - Asalée - créée depuis 2004

Où et comment consulter ?

Cette association permet aux patients d'être mieux accompagnés au sein de cabinets médicaux par leur équipe soignante et une infirmière déléguée à la santé publique (IDSP).

Qui peut consulter ?

Toute personne inscrite sur le territoire du cabinet ayant signé une convention avec l'association.

La médecine générale propose au patient un soutien d'accompagnement au sein des Services de Soins de Santé.

Le patient est libre d'accepter ou de refuser.

Pour quoi ?

Les infirmières exercent leurs compétences individuelles ou collectives.

Les patients bénéficient de nouvelles compétences au sein des Services de Soins de Santé :

- le diabète et la pré-diabète,
- les maladies cardiovasculaires,
- la BPCO.

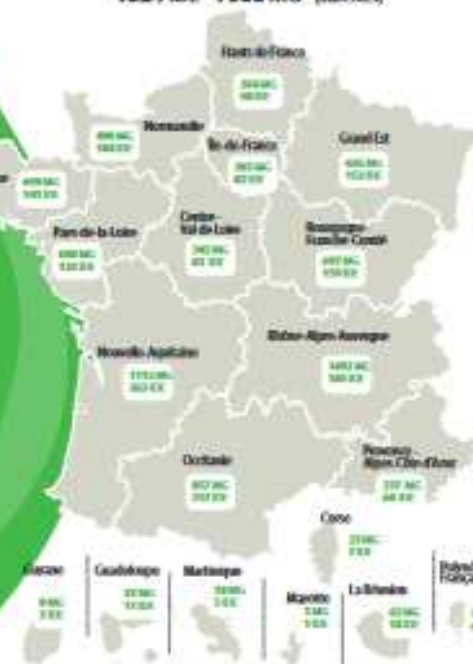
Elles effectuent aussi :

- le repérage des troubles cognitifs,
- le dépistage précoce et l'accompagnement du patient et de ses proches,
- le soutien thérapeutique.

De plus, elles participent aux travaux collectifs de dépistage de cancers, cancers préventifs, tests de dépistage de l'hépatite, et dépistage de cancer colorectal.

Situation géographique des équipes ASALÉE en France

1824 IDE - 7966 MG (mars 2023)



Asalée
ACTEUR DE SANTÉ LIBRE EN ÉQUIPE

- L'accompagnement par l'infirmière ASALÉE permet au patient de s'approprier sa pathologie, et de devenir plus autonome et acteur de sa santé.
- Le dialogue et le suivi régulier, assurés par l'infirmière en coopération avec le médecin lors de temps de concertation, améliorent la prise en charge de ces patients.
- Les IDSP sont formées à l'éducation thérapeutique du patient (ETP) et aux différents volets du protocole en exercice coordonné.
- Les actes dérogatoires pratiqués par l'infirmière ont été validés par la Haute Autorité de Santé. Cela concerne :
 - la rédaction et la signature des prescriptions d'examens (BAC, microalbuminurie, dosage de cholestérol, créatinine, fond d'œil),
 - la prescription, la réalisation et l'interprétation du numéro des pieds (selon le matériel),
 - la prescription et la réalisation de glicémies,
 - la réalisation de tests de mesure pour les personnes âgées,
 - la prescription et la réalisation d'injecteurs cardiovasculaires.
- En complément des consultations, l'infirmière participe au recueil des données sous forme interrogatoire, pour enrichir le dossier médical du patient.

Comment consulter une infirmière Asalée en Sud Charente ?

Demandez à votre médecin s'il a signé une convention avec l'association Asalée, et si c'est bien le cas, vous pouvez prendre directement rendez-vous avec l'infirmière qui travaille avec elle/lui :

Coteaux du Blanzacais

Virginie CONTAMINE – 2 Ter Rue du Pont des Ryces – 06 77 48 58 35

Barbezieux St Hilaire

Marie-Pierre HUET - 23 Av. Charles Virolleau - 07 52 03 87 41

Baignes Ste Radegonde

Mirela TEXIER – 37 Rue du Général de Gaulle – 05 45 98 92 99

Villebois Lavalette

Emeline DAZIN - Rue du Collège – 06 22 58 76 09

Montmoreau

Virginie CONTAMINE - 2 Avenue Antoine Delafont – 06 77 48 58 35

Chalais

Myliène COULON - 59 bis rue de Barbezieux – 05 45 98 21 73

Et aussi en Charente-Maritime :

Chevanceaux

Véronique Saez - Lieu dit Le Pavé - 05 46 70 25 21

PRIME A LA CONVERSION

En 2023, dans une démarche de [préservation énergétique](#), l'Etat français a revu le montant de sa prime à la conversion. En effet, si vous achetez un vélo classique ou électrique et que vous remplissez les conditions, vous pouvez bénéficier d'une aide financière :

- Les critères d'éligibilité ont été rehaussés, à partir du 1er janvier 2023 dans le but de couvrir 50 % des ménages les plus modestes (revenu fiscal de référence par part inférieur à 14 089 €, contre 13 489 € en 2022).
- Pour les citoyens résidant en France et présentant des ressources inférieures à 14 089 euros, ou encore en situation de handicap, vous pouvez prétendre à cette aide.
- Si vous avez plus de 18 ans, résidez en France et que vous possédez des ressources inférieures à 14 089 euros, ou encore que vous êtes en situation de handicap, vous êtes éligible à cette aide.

Toutes les aides en fonction du vélo acheté sont disponibles sur cette [page](#). Pour obtenir cette aide, vous devez déposer votre demande sur le site <https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/> dans un délai de six mois suivant la date de facturation du vélo.

Le bonus écologique et la prime à la conversion ont pour but de promouvoir l'expansion de la part des véhicules électriques dans le parc automobile français. Ces aides gouvernementales veulent combattre les évolutions climatiques en offrant des aides financières substantielles. Grâce au bonus écologique, l'acheteur peut bénéficier d'une somme maximale de 7 000 € pour une voiture et de 8 000 € pour un camion ou une camionnette. Afin de déterminer précisément le montant de ces aides, plusieurs facteurs entrent en jeu, tels que le prix du véhicule propre acheté, les taxes et le fait que la personne procédant à l'achat soit un particulier ou une entreprise. Les informations exhaustives et les réponses aux questions relatives à ces aides sont disponibles sur le site gouvernemental officiel : <https://www.primealaconversion.gouv.fr/>

Les garages auto locaux peuvent assister l'acheteur afin de l'aider à choisir un véhicule à faible empreinte environnementale. Ils jouent en ce sens un rôle crucial dans la lutte contre le réchauffement climatique. Pour trouver un garagiste automobile ou un concessionnaire à proximité, consultez la liste disponible sur [Kit](#). De plus, ces professionnels peuvent vous accompagner tout au long de la procédure de demande d'aide afin de s'assurer que vous bénéficiez de celles qui vous correspondent, que ce soit le bonus écologique ou la prime à la conversion.

Enfin, le contrôle technique revêt une grande importance pour garantir la sécurité routière, même quand il s'agit des véhicules électriques. Cette étape permet de vérifier que l'état des freins, du moteur, des [pneus Taurus](#) et des différents éléments du véhicule est suffisamment bon pour que ce dernier puisse circuler sans risque. Cette démarche s'effectue auprès d'un centre de contrôle technique agréé.

ATELIERS MIS EN PLACE SUR LA COMMUNE

ATELIERS DE L'ASEPT :

L'atelier « **Autonomie Numérique** » de 10 séances de 2h par semaine s'est déroulé du 21 mars au 16 mai avec un formateur de l'ASEPT des Charentes. Cet atelier a rencontré un vif succès, les participants ont pu repartir avec de bonnes bases et outils en informatique.

L'atelier « **Objectif Equilibre** » en partenariat avec **SIEL BLEU** : Nous avons pu reconduire cet atelier de 15 séances d'activité physique adaptée. Il s'est déroulé du 16 janvier au 15 mai à raison d'une heure par semaine animée par une professionnelle. Grâce aux différents mouvements de gymnastique douce (étirements, renforcement musculaire ...) les participants ont pu renouer avec les différentes parties de leur corps et retrouver de la mobilité, tout ceci dans une ambiance conviviale.

Une conférence-débat organisée par l'ASEPT sur le thème : **VIEILLIR EN SANTE** en partenariat avec les caisses de retraite s'est déroulée le mardi 21 février, animée par le Dr Gérard SIMON, Gérontologue, a réuni une trentaine de personnes.



Photos Charente Libre

L'atelier « **Préservons-nous** » de 5 séances de 2h30 par semaine s'est déroulé du 23 mai au 27 juin. Durant cet atelier, nous avons eu des conseils et des techniques pour se sentir mieux au quotidien.



Ces ateliers tous intéressants favorisent les contacts, permettent de sortir de chez soi et se déroulent dans une excellente ambiance.

PROCHAINS ATELIERS SUR LA COMMUNE

ATELIERS DE L'ASEPT :

Bonne nouvelle : L'atelier « Objectif Equilibre » en partenariat avec SIEL BLEU sera reconduit à la rentrée à partir du lundi 11 septembre de 9H10 à 10H10 jusqu'au lundi 18 décembre pour 15 séances.



Ateliers « Objectif Equilibre »

Calendrier prévisionnel

Lieu : Salle des fêtes
Le Bourg à Touvérac

Animation : SIEL BLEU

Horaires : De 9h00 à 10h00

INTITULÉS	DATES
Séance 1	Lundi 11 Septembre 2023
Séance 2	Lundi 18 Septembre 2023
Séance 3	Lundi 25 Septembre 2023
Séance 4	Lundi 02 Octobre 2023
Séance 5	Lundi 09 Octobre 2023
Séance 6	Lundi 16 Octobre 2023
Séance 7	Lundi 23 Octobre 2023
Séance 8	Lundi 30 Octobre 2023
Séance 9	Lundi 06 Novembre 2023
Séance 10	Lundi 13 Novembre 2023
Séance 11	Lundi 20 Novembre 2023
Séance 12	Lundi 27 Novembre 2023
Séance 13	Lundi 04 Décembre 2023
Séance 14	Lundi 11 Décembre 2023
Séance 15	Lundi 18 Décembre 2023

Il s'agit d'un calendrier prévisionnel : des dates ou lieux peuvent être amenés à évoluer.



ASEPT des Charentes

1 boulevard de Maitre 17100 Saintes
www.asept-charentes.fr

Tel : 05 48 37 53 04
contact@asept-charentes.fr

N° Siret : 493 126 000 00019
Code APE : 9400 Z

Si vous n'êtes pas inscrit, Il est conseillé de prendre contact avec l'ASEPT ou l'animateur pour confirmation des informations pratiques (calendrier et lieu) avant le début du cycle d'ateliers

Une journée de formation aux gestes qui sauvent aura lieu le jeudi 7 septembre de 9H à 12H30 et de 13H30 à 17H. Cette journée sera validée par l'attestation PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1), il est nécessaire de participer à la journée complète pour valider la formation.

4

bonnes raisons de participer à nos activités

- Votre formation sera validée par la remise du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile - PSC1
- Vous passerez un bon moment en compagnie de personnes qui ont le même objectif que vous.
- Il n'est jamais trop tard pour se former et sauver des vies
- Et ça se passe dans une ambiance conviviale !



vos cours de secours sont conçus, structurés et financés par



ars
Association pour le
Régime de Secours

ars
Association pour le
Régime de Secours

Pour en savoir plus ou vous inscrire, contactez nous :



ASEPT des Charentes
1 Boulevard Mademoiselle - 17100 Sarthe-la-Madeleine
Tél. : 05 46 97 02 02
contact@asept-charentes.fr

Ensemble,
engageons-nous !



Les formations Gestes qui sauvent

Apprenez les gestes de 1^{er} secours

www.asept-charentes.fr

Association pour le Régime de Secours des Charentes

Apprenez les gestes de 1^{er} secours

Face à l'urgence,
réagir vite et bien,
c'est souvent une vie sauvée !



En 1 journée apprenez à sauver des vies !

Une journée de formation :

- 7h00
- Par groupes de 10 personnes
- Validée par l'attestation PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1)

Proche de chez vous,
découvrez notre programme sur
www.asept-charentes.fr

La meilleure chance de survie d'une victime, c'est la personne qui se trouve à ses côtés lorsque survient un accident, d'où l'importance de l'apprentissage des gestes qui sauvent.

Si vous formez au PSC1, vous devenez le premier maillon de la chaîne des secours et contribuez de la sorte à la solidarité nationale. Il s'agit de notre responsabilité à tous !

Un manuel PSC1 récapitulatif des apprentissages vous sera remis à l'issue de la formation.

Formez-vous et osez intervenir, votre rôle est essentiel, vous pouvez sauver une vie !

8 thématiques pour apprendre à faire face à diverses situations d'urgence.

- La protection
- L'allergie
- La victime étouffée
- La victime saigne abondamment
- La victime est inconsciente
- La victime ne respire pas
- La victime se plaint d'un malaise
- La victime se plaint après un traumatisme

Les formations sont dispensées par des professionnels. Les techniques pédagogiques appliquées impliquent les participants, les amènent à réaliser les gestes et leur permettent de sentir qu'ils seront à l'aise sur le terrain.

En partenariat avec :



UNION DÉPARTEMENTALE
SAPEURS • POMPIERS
CHARENTE



Association santé
éducation et prévention
sur les territoires
ASEPT des Charentes

**Bulletin d'inscription à la Formation Prévention et Secours Civiques Niveau 1
– Touvérac**

Vos coordonnées

■ **Nom et Prénom :**

■ **Sexe :** Masculin Féminin **Date de naissance :** .../.../...
Lieu de naissance :

■ **Adresse :**

■ **☎ :** ___ / ___ / ___ / ___ / ___ ■ **@ :**

Inscription à la Formation

- Je m'engage à participer à la Journée de Formation entière
- Si annulation de la participation à moins de 8 Jours, Aucun remboursement ne pourra être exigé sauf cas de force majeure justifiée (santé, maladie, décès, etc)
- J'autorise l'ASEPT à m'envoyer des informations par SMS et par courriel
- J'autorise l'ASEPT à prendre des photos et à pouvoir les diffuser sur différents supports (web, journaux ou tout autre support de communication)

Bulletin d'inscription :

📬 **à retourner avant le 08 Août 2023 :**
ASEPT des Charentes
à l'attention d'Alexandra FORGIT
1 Bd Vladimir
17100 SAINTES – Tél : 05.46.97.53.02



En cochant cette case, j'accepte que les informations saisies dans ce formulaire de contact soient exploitées par l'ASEPT dans le cadre de ma demande de renseignements. La base légale du traitement est l'intérêt légitime. Ces informations ne seront conservées que 3 ans après la fin du dernier contact de votre part. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 juillet 1978 et au Règlement Européen du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification, de suppression de vos données. Vous pouvez exercer vos droits en vous adressant à contact@asept-charentes.fr

Formation Prévention et Secours Civiques Niveau 1

Animé par un Professionnel de l'Union Départementale des Sapeurs
Pompiers de Charente

Lieu	Salle à TOUVERAC
Date	Jeudi 07 Septembre 2023
Horaires	09h00 à 12h30 – 13h30 à 17h00
Thèmes abordés	<ul style="list-style-type: none">▪ Protection, alerte et alerte des populations,<ul style="list-style-type: none">▪ Malaise,▪ Arrêt cardiaque,▪ Obstruction des voies aériennes par un corps étranger,▪ Traumatismes, brûlures, plaies, hémorragies externes.
Coût de la Formation	20 € / personne

A l'issue de la formation, vous recevrez une attestation de formation ainsi qu'un diplôme attestant la réussite de cette formation.

 Il faut impérativement avoir suivi réaliser les 7 heures pour valider la formation

L'atelier « Santé-vous bien au volant » en présence d'un intervenant de la sécurité routière sera prévu en janvier 2024.

5 bonnes raisons de participer à nos activités

- Vous recevrez de bons conseils, simples et clairs.
- Vous passerez un bon moment en compagnie de personnes qui rencontrent les mêmes préoccupations que vous.
- Il n'est jamais trop tôt ni trop tard pour s'occuper de soi...
- En consacrant quelques heures à votre santé, vous gagnerez une retraite plus heureuse.
- Et ça se passe près de chez vous, dans une ambiance conviviale !



nos ateliers sont conçus, élaborés et financés par :



Pour en savoir plus ou vous inscrire, contactez nous :

ASEPT des Charentes
1 Boulevard Vladimir - 17100 Saintes
Tel : 06 46 97 52 02
www.asept-charentes.fr



BIEN VIEILLIR

Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



Les ateliers Santé vous bien au volant

Soyez serein en conduisant

www.asept-charentes.fr



Soyez serein en conduisant

L'avancée en âge a une incidence sur la conduite, adoptez les bons réflexes pour conduire en toute sécurité.

Un cycle de 3 ateliers,
- 2 h par semaine,
- par petits groupes d'environ 12 personnes.

Chaque participant s'engage à suivre le cycle complet des ateliers.

Ouvert à tous à partir de 55 ans, quel que soit votre régime de retraite.

Tarif : 20 euros par personne et par cycle avec prise en charge possible.

Proche de chez vous, découvrez notre programme sur www.asept-charentes.fr

Les ateliers Santé vous bien au volant

Séance 1

- Agir et réagir efficacement au volant
- Analyse d'accidents, équipement du véhicule, santé et conduite.
- Mobilité, temps de réaction.

Séance 2

- Gérer les situations de stress au volant
- Vigilance au volant, parcours avec lunettes alcool et fatigue.

Séance 3

- Être au top du code de la route.
- Test code de la route, nouveaux panneaux, les renforts à ses gilets, remettre un conseil.

Objectifs visés

- Maintenir l'autonomie et la mobilité grâce à la conduite
- Lutter contre l'isolement
- Sensibiliser aux incidences du vieillissement sur la conduite
- Responsabiliser les seniors et favoriser la prise de conscience des dangers de la conduite.

Conçu de manière pédagogique, ces ateliers sont animés par des professionnels spécialisés de la sécurité routière. Une méthode innovante qui conjugue conseils adaptés, conseils pratiques et convivialité.

La participation aux ateliers de l'ASEPT est de 20€, pour les adhérents à Mutualia, la participation est de 10€.

ATELIER TABLETTES UNA :

Une formation perfectionnement est prévue pour les personnes ayant suivi l'initiation. Elle aura lieu les vendredis matin de 10h à 12h les 13, 20 octobre, 10, 17, 24 novembre et le 1^{er} décembre, pour un montant de 12€ par personne.

TOUS CES ATELIERS SE DEROULENT DANS UNE AMBIANCE CONVIVIALE, ILS FAVORISENT LES CONTACTS EXTERIEURS ET PERMETTENT DE MAINTENIR LE LIEN SOCIAL.

N'HESITEZ PAS A VOUS INSCRIRE EN MAIRIE OU A NOUS CONTACTER POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS.

MARIE-PAULE BODIN AU 06 68 92 03 77 OU JOCELYNE DUMONTET AU 06 84 97 53 62

ASSOCIATIONS D'ICI ET D'ALENTOURS

A la demande de nombreux habitants de Touvérac, nous avons le plaisir de vous annoncer la création d'une nouvelle association sur la commune.

Cette association aura pour but de favoriser le lien social entre tous et de nous permettre de nous retrouver pour partager un moment convivial et de vivre ensemble.

Il sera possible de s'adonner à différents jeux de société, la belote, le scrabble, etcde discuter, de venir partager un moment, de faire du tricot, d'échanger et surtout rompre la solitude...

Pour cela, nous serions ravis de vous compter parmi nos membres et d'avoir votre présence à compter du lundi 4 septembre à 14 h à la salle socio culturelle de Touverac.

Amicale des donneurs de sang de Baignes et ses environs

Présidente Nadine Tesson..... ☎ 05 45 98 75 08



Prochaines Collectes

Jeudi -17 août -2023

Vendredi -13 octobre -2023

Mardi -12 décembre -2023

Mardi -6 février -2024

Lundi -8 avril -2024

Mercredi -19 juin -2024

(De -17h00 à -20h00)

Salle polyvalente de Baignes
Salle municipale de Touvérac





L'égalité des chances,
c'est l'affaire de **TOUS !**

Envie d'agir près de chez vous ?

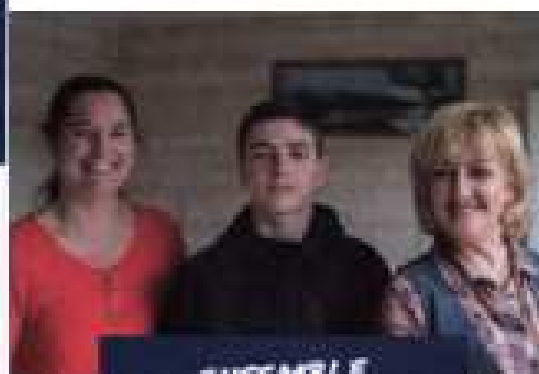
Avec l'Entraide Scolaire Amicale,
accompagnez un enfant ou un jeune en difficulté scolaire
pour l'amener vers la réussite et l'autonomie !

- Vous l'accompagnez dans son parcours scolaire.
- Vous éveillez sa curiosité et lui permettez d'élargir le champ des possibles.
- Vous aidez ses parents à l'impliquer davantage dans sa scolarité.



1 Bénévole
Enfant ou un jeune à son domicile
Fois par semaine

Tous les enfants ont droit à la même chance



ENSEMBLE

aidons votre enfant
à réussir à l'école



1 Bénévole
Enfant ou un jeune à son domicile
Fois par semaine

Durant l'année scolaire 2022-2023, ce sont 45 enfants et adolescents (22 primaires, 22 collégiens et 1 lycéen) qui ont été accompagnés par 41 bénévoles de l'ESA.

Antenne LES-CHARENTES-SUD

balgnes@entraidescolaireamicale.org

06 83 67 84 74

Responsable: Jean GATEAU

VIS TA GYM



Salle Polyvalente de Baignes

Lundi	18h30 / 19h30	Circuit Training / Tabata / Hit Fitness
Mardi	9h30 / 10h30	Body Zen / Gym Douce / Yoga Respiration
Mercredi	19h / 20h	Step Cardio
Jeudi	9h10 / 10h10	Danse Aéro Latino
Jeudi	17h45 / 18h45	Pilates / Renforcement Musculaire

- ✘ 5 séances par semaine
- ✘ Inscription toute l'année abonnement
- ✘ Séances découverte offertes essai
- ✘ Paiement adapté tarifs
- ✘ Label qualité sport santé
- ✘ Encadrement personnalisé
- ✘ Pass sanitaire obligatoire obligatoire



« VIS TA GYM » ANIMÉ PAR CORINNE FORESTIER

EDUCATRICE PROFESSIONNELLE,

DIPLOMÉE ET EXPERIMENTÉE

ENSEMBLE EN FORME ... ON PREND SOIN DE VOUS !

06-80-71-28-74 06-43-19-89-28 06-45-50-23-84

amagvbaignes@gmail.com



GV BAINES

Vis ta Gym est une association membre de la Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire.

ECONOMIES D'ENERGIE LE GESTE DU MOMENT

C'est la fin de la saison de chauffe !

Nous pouvons désormais éteindre les chaudières (si la production d'eau chaude sanitaire est assurée par un autre moyen), ou la passer en mode été (production d'eau chaude uniquement).

Une fois le système de chauffage éteint, il est recommandé d'ouvrir les robinets thermostatiques à fond, afin d'éviter qu'ils ne soient en compression pendant toute la période estivale, ce qui risque de les endommager ou de les bloquer.

Si vous utilisez un poêle ou un insert à bois, c'est également le moment de faire faire un ramonage du conduit.



Pour plus de précisions et obtenir des conseils personnalisés sur les pistes d'économies d'énergie les plus adaptées à votre logement et votre situation, rapprochez-vous d'un conseiller énergie du C.A.U.E : le C.A.U.E. est l'Espace France Renov' pour le département de la Charente (hors Grand Angoulême et Grand Cognac), service public de la rénovation énergétique des logements. Les espaces France-Renov constituent un réseau de proximité mis en place par les communautés de communes avec l'appui de la Région Nouvelle Aquitaine et du département de la Charente.

Grille réalisée par Sylvain MARCADIER

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1					7					
2										
3										3
4						2				
5	4									
6				6						
7			5							8
8									1	

DEFINITIONS:

HORIZONTALEMENT:

1. Les syndicats l'ont été au moment des manifestations contre les retraites. - 2. Ont les mêmes droits. Département des Hauts-de France. - 3. Identique. Don depuis la naissance. - 4. Décryptai. Cri de douleur. - 5. Mortaise. Clopa. - 6. Fin d'infinif. Hydrocarbures saturés. - 7. Ecorce de chêne. Chat Maine Coon. - 8. Forêt d'arbustes piquants. Forme de cale.

VERTICALEMENT:

1. De nombreuses manifestations pour son maintien à 62 ans. - 2. 64 ans pour la retraite. Sur un lit. - 3. On y fait la fête. Négation. - 4. Connue. Etablissement public sur la consommation. - 5. Sera présent sur cette période. - 6. Mot d'enfant. Langue asiatique - 7. Personne un peu naïve. - 8. Attache. Première page. - 9. Existes. Pensée. - 10. Tarisse

MOT MYSTERE:

Sur le calendrier scolaire

1	2	3	4	5	6	7	8
---	---	---	---	---	---	---	---

VET'BRAD



☎ 05 45 98 15 87

Horaire d'ouverture

Tous les jours de 9 h à 12 h

Le mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Petits travaux de couture

- Ourlets de jeans, pantalons, jupes ou robes, etc
- Remplacement de fermeture éclair de jeans, blousons, pantalons, etc(vente de fermeture éclair)

Repassage du linge facturé au poids

L'association VET'BRAD BAIGNES TOUVERAC est heureuse de vous accueillir et remercie toutes les généreuses personnes qui nous font don de tous les articles et divers objets dont ils se séparent.

L'association VET'BRAD BAIGNES TOUVERAC recrute Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues

COMITE DES FETES

Cette première partie d'année le comité des fêtes a organisé comme tous les ans la fameuse course cycliste « la Touvéraoise » en partenariat avec l'AC4B le dimanche 21 mai qui a une nouvelle fois été un succès. Nous remercions au passage les signaleurs et nos sponsors sans lesquels ceci ne serait pas possible.

Nous avons également organisé notre soirée entrecôte le 17 juin qui a une nouvelle fois été un succès avec près de 120 personnes qui sont venues partager une bonne soirée ensemble.

Pour la suite de l'année nous allons organiser notre marché de Noël qui se fera au mois de décembre et peut-être une soirée repas dans l'automne.

A bientôt, portez-vous bien,

Bon été à toutes et à tous.

Le président, Fabrice MILLET

Le bureau :

Fabrice MILLET : président

Jacky HUGUES : président d'honneur

Bernard PORTRAIT : vice-président

Fabien NOYAU : secrétaire

PHOTOS COURSE CYCLISTE 21 MAI 2023

PHOTOS COURSE CYCLISTE

21 MAI 2023



PHOTOS SOIREE ENTRECOTE

17 JUN 2023



V A C A N C E S

10/11/2023

1	H	A	S	S	E	M	B	L	E	S
2	E	G	A	V	U	X	O	I	S	E
3	C	T	E	L	I	N	E	C		
4	R	L	I	S	V	I	V	H		
5	A	D	E	N	T	F	U	M	A	
6	S	I	R	C	E	T	A	N	C	E
7	S	T	V	N	R	V	C	E	S	
8	V	E								

10/11/2023

ASSOCIATION SHR DES VALOIS

PHOTOS RAID EQUESTRE

23 AVRIL 2023



A l'année prochaine

TATOU PETANQUE



Bureau Présidente : Mme BRIAUD Hélène
Secrétaire : Mr LOGEAIS Bernard
Trésorier : Mr BACLE Patrick

L'association continue son petit bonhomme de chemin en accueillant tous les week end et jours fériés de plus en plus de joueurs, certains viennent passer une après midi ; d'autres plus acharnés sont régulièrement présents.

Nous avons continué nos interclubs avec nos voisins ; deux ont déjà eu lieu, le premier à Guimps et le deuxième à Reignac, à chaque fois une dizaine d'équipes de clubs étaient présentes. **Les prochains concours sont prévus le 8 juillet à Barbezieux, le 26 août à Le Tâtre et pour clôturer la saison c'est Berneuil qui nous accueillera.**

Cette année encore, sous la direction de **Berneuil, le 22 juillet** nous aurons le plaisir de voir s'affronter les meilleurs boulistes de la Charente sur le terrain de Le Tâtre, n'hésitez pas si vous passez par là à vous arrêter quelques instants, vous ne serez pas déçu par la qualité du jeu proposé.

Les entrainements sont toujours les mercredis après midi à Touvérac, les vendredis et samedis après midi à Le Tâtre, si vous voulez passer un moment convivial sans esprit de compétition venez nous rejoindre.

Grâce au soutien de la mairie de Touvérac nous allons redonner une nouvelle jeunesse aux terrains en changeant le pourtour, en taillant la palisse et en réajustant le sol, **MERCI au Maire et à son conseil municipal.**



Bon appétit !!



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Le bureau :

Présidente : FOUGERON Isabelle
Vice-Président : GREGOIRE Jessy

Trésorier : BARBOT Laurent
Vice-Trésorier : RUSTICK Dominique
Secrétaire : MORIN Anaïs

Encore une année scolaire terminée !

Nous tenons à remercier les parents d'élèves, les maîtresses, les mairies de Touvérac et de Le Tâtre pour leur dévouement et leur participation.

L'association des parents d'élèves a organisé de nombreuses manifestations (loto, kermesse avec le spectacle des enfants...) ainsi que des animations (madeleines Bijou, galettes des rois...) Nous remercions tous ceux qui ont participé à la réussite de ces opérations !

Nous avons un RPI actif et remercions tous les parents de leur contribution à faire vivre l'APE. A la rentrée, le bureau va changer et se renouveler. Nous recherchons des bénévoles.

Nous vous souhaitons un bel été et vous disons à la rentrée.



L'Association de Parents d'Élèves.

A l'école de Touvérac

Voici le mois de juin et l'année se termine riche de projets réalisés. Le plus grand, au sein de notre RPI, cette année, fut le voyage au Puy du fou le 2 mai. Spectacles vivants, sensibilisations historiques, émotions, souvenirs précieux et yeux pétillants étaient au rendez-vous lors de cette magnifique journée. Ce fut l'occasion d'étudier plus précisément le Moyen âge et la Renaissance tout au long de l'année. Le Carnaval et la fête de l'école du 30 juin dernier tournoyaient d'ailleurs autour de ces thèmes.





L'année se termine donc et une belle page se tourne avec le départ à la retraite de la cantinière de l'école de Touvérac. Et oui , Mme PAULAIS Arlène fait valoir ses droits à une retraite bien méritée après 22 ans au sein de notre école. Nous avons la chance d'avoir une personne qui cuisine sur place, cela est rare et précieux. Nous souhaitons une belle continuation à Arlène vers d'autres projets et nous accueillerons avec plaisir son ou sa remplaçante dès la rentrée 2023.



Bel été à tous !!

RECETTES DE SAISON



CONCOMBRE RICOTTA, BASILIC

De délicieuses bouchées pleines de fraîcheur !

Nombre de personnes : 6 PERSONNES

Temps de préparation : 10 min.

Difficulté : Très facile

Prix : Bon marché

INGRÉDIENTS

- 1 concombre bio
- 1 pot de ricotta (ou de brousse)
- quelques feuilles de basilic
- piment d'espelette

- pistaches concassées
- huile d'[olive](#)
- fleur de sel

PRÉPARATION

1. Lavez et coupez le concombre, avec la peau, en tranches assez épaisses pour qu'elles fassent office de tartines et parsemez d'un peu de fleur de sel.
2. Disposez les tranches de concombre sur une assiette de présentation.
3. Garnissez chaque tranche avec 1 cuil. à café de ricotta, une feuille de basilic frais et 1 cuil. à café d'huile puis parsemez d'une pincée de piment d'Espelette et de quelques éclats de pistaches.



CAKE AUX COURGETTES, CHEVRE ET MENTHE FRAICHE

Nombre de personnes : 6 personnes

Temps de préparation : 20 min.

Temps de cuisson : 45 min.

Difficulté : Très facile

Prix : Bon marché

INGRÉDIENTS

- 1 [courgette](#) bio
- 1 crottin de [chèvre](#)
- 1 bouquet de [menthe](#)
- poivre du moulin

Pour la pâte

170 g de [farine](#) T55

1 sachet de levure chimique

2 [oeufs](#)

100 g de [chèvre](#) frais

5 cl d'[huile d'olive](#)

10 cl de [lait](#) tiède

PRÉPARATION

1. Préchauffez le four à 180°/th. 6. Lavez et râpez la courgette, étalez-la sur une feuille de papier absorbant afin qu'elle perde un maximum de son eau.
2. Dans un saladier, versez la farine et la levure, ajoutez les œufs battus, puis le chèvre frais émietté, l'huile et enfin le lait petit à petit, mélangez pour obtenir une pâte homogène.
3. Ajoutez la courgette, le crottin de chèvre coupé en cubes et la menthe lavée, séchée et ciselée. Salez et poivez au moulin. Dans un moule à cake tapissé d'une feuille de papier sulfurisé, versez l'appareil. Enfourez 45mn. Laissez refroidir avant de démouler



ROULEAUX DE PRINTEMPS AUX FRAISES ET AUX FRUITS EXOTIQUES

Un dessert facile et sans cuisson.

Nombre de personnes : 4 personnes

Temps de préparation : 30 min.

Difficulté : Très facile

Prix : Bon marché

INGRÉDIENTS

- 8 petites feuilles de [riz](#) pour nems
- 125 g de [fraises](#)
- 2 [bananes](#)
- 1 [avocat](#)
- 2 [kiwis](#)
- 1 [citron](#) vert bio
- 1 cuillère(s) à soupe de [sucre glace](#)
- 32 feuilles de [menthe](#)

PRÉPARATION

4. Rincez puis coupez les fraises en lamelles. Pelez les bananes, coupez-en une en rondelles fines et l'autre en dés. Coupez l'avocat en deux, retirez le noyau et la peau, coupez la chair en petits dés. Pelez les kiwis, coupez-les en petits dés. Râpez le zeste du citron et pressez-le. Mélangez les dés de banane, d'avocat et de kiwi avec le zeste et le jus du citron, ainsi que le sucre glace. Rincez et séchez les feuilles de menthe.
5. Préparez un plan de travail couvert d'un linge propre et mouillé. Passez une feuille pour un nem sous un filet d'eau froide pour qu'elle soit totalement mouillée et posez-la délicatement sur le torchon. En partant du bas de la feuille, étalez une rangée de 2 feuilles de menthe, une rangée de lamelles de fraises, une rangée de rondelles de banane et une nouvelle rangée de 2 feuilles de menthe. Étalez sur la rangée de fraises l'équivalent d'une cuillère à café de mélange de fruits au citron. Rabattez les côtés de la feuille sur les fruits, puis rabattez délicatement le bas de la feuille tout en roulant pour obtenir un petit rouleau.
6. Répétez l'opération pour les 7 autres feuilles. Rangez les rouleaux sans qu'ils se touchent pour éviter qu'ils ne collent entre eux, et réservez au frais avant de servir.



PARMIGIANA DI MELANZANE

Nombre de personnes : 6 personnes

Temps de préparation : 30 min.

Temps de cuisson : 50 min.

Difficulté : Facile

Prix : Bon marché

INGRÉDIENTS

- 4 fior di latte (ou mozzarella)
- 1 gousse d'[ail](#)
- 3 cl d'huile d'[olive](#) extra-vierge
- 600 g de coulis de [tomate](#)
- 3 grosses [aubergines](#)
- 1/2 l d'huile d'arachide
- 100 g de [parmesan](#) râpé
- feuilles de [basilic](#)

PRÉPARATION

7. Pelez la gousse d'ail et faites-la revenir quelques minutes dans l'huile olive, en faisant attention de ne pas trop la colorer. Retirez l'ail, ajoutez le coulis et laissez cuire 20 mn à feu très doux, salez et poivrez en fin de cuisson.
8. Lavez et coupez les aubergines en tranches d'une épaisseur d'environ 4 mm. Faites-les frire dans l'huile d'arachide à 180° jusqu'à obtenir une couleur bien dorée. Egouttez-les sur du papier absorbant et salez-les pendant qu'elles sont encore chaudes. Préchauffez le four sur 200 /th. 6-7.
9. Déchirez les feuilles de basilic à la main, en gardant quelques jolies feuilles pour le décor. Coupez le fromage en morceaux. Dans un plat à four, alternez en couches successives les

aubergines frites, la sauce tomate, le fior di latte, le basilic et le parmesan.

Enfournez et laissez dorer en surface, servez avec du basilic frais.

L'ASTUCE

Il est important de faire frire les aubergines dans l'huile à 180° en plusieurs fois, afin qu'elles ne trempent pas dans l'huile et de les sécher immédiatement avec un papier absorbant propre.

On peut aussi les faire dorer au four juste badigeonné avec un pinceau d'huile.



PAVLOVA AUX FRAISES

Une gourmandise absolue

INGRÉDIENTS :

4 pers

Pour la meringue :

- Blanc(s) d'œuf(s)2
- Sucre en poudre70 g
- Sucre glace50 g
- Maïzena1 c. à café
- Vinaigre blanc1 c. à café

Pour la garniture :

- Fraise(s)400 g
- Crème liquide bien froide17 cl
- Sucre glace20 g
- Gelée de framboise1 c. à soupe

PRÉPARATION :

- Préparation30 min
- Cuisson1 h 15

1/Préchauffez le four th.3 (100°C), et préparez la meringue. Dans le bol d'un robot électrique, fouettez les blancs en neige. Lorsqu'ils sont assez fermes, ajoutez le sucre en poudre, puis le sucre glace, la Maïzena et le vinaigre sans cesser de fouetter. Sur une plaque recouverte de papier sulfurisé, déposez l'appareil en formant un disque épais (en vous aidant d'une cuillère). Creusez le centre du disque, afin de laisser de la place pour la garniture. Enfournez pour 1 heure.

2/Stoppez la cuisson et laissez la meringue refroidir dans le four éteint, porte entrouverte. Réservez ensuite la meringue sur un plat de service.

3/Préparez la garniture. Rincez et équeutez les fraises. Déposez-les sur un papier absorbant afin de bien les sécher. Coupez-les en deux dans le sens de la longueur.

4/Fouettez la crème bien froide jusqu'à ce qu'elle soit ferme. Ajoutez le sucre glace et fouettez encore 1 min.

5/Faites chauffer légèrement la gelée de framboise au micro-ondes ou dans une petite casserole.

6/Garnissez le centre de la meringue de crème chantilly. Ajoutez les fraises et nappez de gelée de framboise. Servez la pavlova bien fraîche.

Vous pouvez remplacer les fraises par d'autres fruits de saison (pêches, poires, kiwi, etc....)

Ce bulletin a été pensé et rédigé par Marie Paul BODIN et Jocelyne DUMONTET. Nous espérons que vous prendrez du plaisir à le lire. Retrouvez le P'tit Touveracois sur le site Internet de la commune Touverac.fr Nous attendons vos suggestions, merci de les faire parvenir à la mairie (mairie-touverac@wanadoo.fr).

Responsable de la publication : Jacky HUGUES

Ce journal a été imprimé par l'atelier d'impression 17130 MONTENDRE imprimerie en 320 exemplaires.